

Nouvelle gouvernance et appel à candidature

Nos deux prochaines Assemblées Générales de la Fédération Départementale et du Comité Départemental Sportif des Foyers Ruraux de Charente Maritime auront lieu le **samedi 28 mars 2026 à St Sauvant**.

Suite à notre nouveau projet fédéral 2024/2028, notre Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2024 a adopté **une nouvelle gouvernance et de nouveaux statuts**.

Ce qui est nouveau et adopté par l'AGE du 28 septembre 2024 :

- le Conseil d'Administration, renommé **Conseil Fédéral**, est composé d'un Comité d'Etude de projet et d'un Comité de Gestion (ex-Bureau).
- la création d'un **espace participatif et coopératif**, ouvert à tous porteurs de projets, ou toute personne intéressée par le développement de projets au sein du réseau départemental des Foyers Ruraux de Charente Maritime : **la pépinière de projets**, « un organe consultatif conçu pour favoriser la participation, les inter-actions et l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles orientations » (article 13 statuts).
- les adhérents souhaitant soutenir le projet fédéral et les missions de la Fédération pourront candidater pour rejoindre : **soit le Comité d'Etude de projet, soit le Conseil Fédéral** (voir modalités d'élection et mandat ci-après).
- **il n'est plus nécessaire d'être mandaté** par son secteur ou par le Conseil d'Administration de son foyer/association pour pouvoir candidater au Comité d'Etude de projet ou au Conseil Fédéral.

La Fédération est notre bien commun et votre participation, indispensable à sa survie, est fondamentale pour qu'elle vive dans le respect de ses valeurs.

Ci-dessous vous trouverez donc :

- 1.un appel à candidature pour le Conseil Fédéral **à nous retourner pour le 25 mars 2026**
- 2.une synthèse des modalités de nomination des candidats et de durée des mandats

Ensemble, nous serons plus forts.

Bien associativement,

Monsieur Pierre Hazard et Monsieur Jean Paul Lajoie, co-présidents de la FDFR 17

Modalités de nomination – durée des mandats (nouvelle gouvernance)

Organe de gouvernance	Instance d'élection	Nombre min/max de membres élus	Durée et renouvellement du mandat
Conseil Fédéral	Assemblée Générale, à bulletin secret	6 à 12 membres	Mandat de 3 ans, renouvelable par 1/3 chaque année, reconductible au max. 2 fois consécutivement.
Comité d'Etude de projet	Assemblée Générale, à bulletin secret	3 membres	Mandat de 1 an, renouvelable au max. 3 années consécutivement.
Comité de Gestion	Conseil Fédéral, à bulletin secret	6 membres maximum (co-présidents)	Mandat de 1 an, comme co-président ou co-présidente, sur un mandat de 3 ans.

Candidature au Comité d'Etude de projet

Nom : Prénom :

Je suis candidat(e) pour participer aux travaux du **Comité d'Etude de projet** de la Fédération des Foyers Ruraux de Charente Maritime.

Adhérent du Foyer/association de.....

Adresse mail : _____

Tel : _____

Signature du candidat :

Candidature au Conseil Fédéral

Nom : Prénom :

Je suis candidat(e) pour participer aux travaux du **Conseil Fédéral** de la Fédération des Foyers Ruraux de Charente Maritime.

Adhérent du Foyer de.....

Adresse mail : _____

Tel : _____

Signature du candidat :

La date rencontre du Comité d'Etude du Projet et celle du Conseil Fédéral seront arrêtées en tenant compte des disponibilités de chacun. Merci de votre engagement bénévole.